

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 février 2024, à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 16 février 2024, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

Franck BRISSET, Gilles MARY, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Virginie DALBIN, Cécile LERÉVÉREND, Éric TELLIER, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Vincent LEROY.

Pouvoirs :

Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Franck BRISSET
Anne VAGNER donne pouvoir à Ghislaine THOMAS-ROUTIER

Absente excusée : Anne CAPART

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

**MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILLE (INOE) DANS LE CADRE DE LA DSP
ANIMATION ENFANCE-JEUNESSE : GESTION OPTIMISÉE DES INSCRIPTIONS**

Exposé :

Vu la délibération 23.D.007 relative à l'attribution, à l'Association Canton Jeunes, de la gestion et du développement de l'animation Enfance Jeunesse, par concession, sur la commune de Flamanville, du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2027.

Vu la demande de l'Association Canton Jeunes pour l'autorisation d'achat et d'utilisation d'un « Portail Famille INOE », afin de faciliter, d'une part les démarches d'inscriptions des parents et d'autre part de faciliter le travail administratif de l'association dans la gestion des inscriptions Garderie et ALSH.

Il est rappelé que la mise en place de ce portail famille a pour objet d'optimiser la capacité de l'accueil de loisirs de la Vigie et d'apporter le meilleur service aux familles du territoire.

La commune, en tant que délégante du service d'animation Enfance Jeunesse, est sollicitée pour autoriser la mise en place de ce portail famille.

Délibération :

*Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse, Sport,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,*

Il est proposé au conseil :

- d'autoriser l'Association Canton Jeunes à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant la mise en place de ce portail famille, ainsi que toutes les recherches possibles de financement, atténuant son coût global de fonctionnement.
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

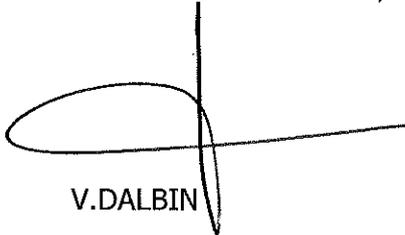
Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

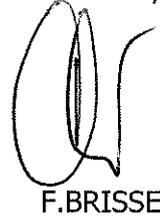
- d'autoriser l'Association Canton Jeunes à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant la mise en place de ce portail famille, ainsi que toutes les recherches possibles de financement, atténuant son coût global de fonctionnement.
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

La secrétaire de séance,



V. DALBIN

Le Maire,



F. BRISSET